

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE	PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DU BOULLAY MIVOYE Séance du 26 septembre 2023
Date de la convocation 21/09/2023	L'an deux mil vingt-trois et le mardi 26 septembre à dix-neuf heures trente minutes, le Conseil Municipal de la commune du BOULLAY-MIVOYE, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la mairie, sur convocation régulière, sous la présidence de Monsieur Stéphane HUET, Maire
Nombre de Conseillers : 10 Présents : 10 Votants : 10	Présents : Monsieur Stéphane HUET, Madame Véronique BOYERE, Monsieur Christophe PERCHERON, Madame Catherine ATARIAN, Madame Monique FRESNAYE, Madame Anne RONDELAUD, Monsieur Benjamin SOULARD, Madame Claire DAMIENS, Monsieur Damien SERY, Madame Mathilde THURIN
Secrétaire de séance : Madame Véronique BOYERE	Absentes excusées : Absents non excusés :

Monsieur le Maire ouvre la séance et constate que le quorum est atteint.

Conformément à l'article L.2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est procédé à la nomination d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil. Madame Véronique BOYERE est désignée pour remplir cette fonction qu'elle accepte.

1. Approbation du dernier compte-rendu

Le compte rendu du 27 juin 2023 est approuvé à l'unanimité des présents (9 voix).

2. Annule et remplace la délibération n° 2022-06-12 sur les amortissements pour les communes de – 3500 habitants

Vu l'article L2321-2 28°, du code général des collectivités territoriales ;

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14/57 ;

Le conseil municipal décide de mettre en place la durée des amortissements pour les immobilisations de la commune pour le compte d'imputation suivant :

Comptes 204xx Subventions d'équipement versées et fonds de concours, Amortissements 5 ans ;

Les crédits seront ouverts au compte 6811 en dépenses de fonctionnement et aux comptes 2804xx en recettes d'investissement.

Cette décision sera transmise au Préfet pour être exécutoire.

Cette décision sera notifiée au comptable.

3. Modification des plages horaires de l'éclairage public

Monsieur le Maire indique que les horaires actuels d'éclairage public le matin à 6 h semble un peu tôt et que lors du prochain contrôle, l'éclairage public sera programmé à 6 h 30. Il souhaite cependant l'avis du Conseil sur une modification possible des horaires compte-tenu du coût de la prestation supplémentaire.

Le Conseil Municipal après avoir entendu Monsieur le Maire, rejette à l'unanimité la demande de changement de modification

4. Tarifs du cimetière

Monsieur le Maire indique que les tarifs sont révisables chaque année.

Il propose d'augmenter le tarif des rosiers du souvenir de 40 € à 50 €. Les autres tarifs restent inchangés.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité.

5. Salle polyvalente – Tarifs 2024

Monsieur le Maire propose de ne pas augmenter les tarifs jusqu'à la fin de l'année. A compter du 1^{er} janvier 2024, ils seront révisés deux fois par an en mars et septembre selon l'augmentation du coût de l'électricité.

6. Règlement du city-stade et boulodrome

Monsieur le Maire présente deux règlements, un pour le city-stade et un pour le boulodrome. Le Conseil Municipal souhaite qu'un règlement global soit rédigé avec des annexes. Ce nouveau règlement sera représenté lors d'une prochaine séance.

7. Repas des anciens (colis)

Monsieur le Maire indique que le repas des aînés se fera au restaurant le dimanche 26 novembre 2023 et propose la suppression des colis pour inciter les aînés à venir plus nombreux

Le Conseil Municipal approuve la suppression de distribution de colis à l'unanimité.

8. Noël des enfants/ados

Le Père Noël passera le 3 décembre 2023. Le Conseil Municipal maintient le Noël des adolescents. Une distribution pour les inscrits se fera le 2 décembre 2023 de 10 h à 12 h avec la présence obligatoire de l'adolescent.

9. Présentation du rapport d'annuel d'activités 2022 de l'Agglo du Pays de Dreux

Monsieur le Maire indique que le Président de l'AGGLO a envoyé dans chaque mairie le rapport d'activité 2022 de l'AGGLO demandant à chaque maire de le présenter à son conseil. Un lien a donc été envoyé à chacun des membres du conseil pour qu'ils en prennent connaissance avant le conseil.

Il fait une présentation rapide des différents domaines d'activité de l'agglomération et souligne que de grands changements sur la gestion des déchets sont prévus pour l'année 2024. La TEOM a été harmonisée sur l'ensemble du territoire de l'agglomération, il faut maintenant travailler à l'harmonisation des services et se poser sur le problème du ramassage des déchets verts pour quelques communes et celui du verre pour d'autres. Le contexte actuel ne laisse pas envisager des baisses de coûts mais une augmentation accentuée par une consommation qui grimpe.

L'agglomération prévoit un arrêt du ramassage du bac vert et des sacs de déchets verts courant 2024. Au 1^{er} janvier 2024, la loi obligera au compostage des bio-déchets pour les ménages. Un plan de déploiement de bacs de compostage est prévu. Les services de l'Agglo vont entreprendre une démarche pédagogique auprès des habitants pour expliquer la nouvelle réglementation

10. Informations

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal que le dossier au fonds de concours de l'AGGLO du Pays de Dreux pour le city-stade a été accepté et qu'il faudra prochainement prendre une délibération pour accepter cette subvention.

Monsieur le Maire informe qu'il a procédé à un virement de crédits à crédits par manque de provision entre le chapitre 65 et 66.

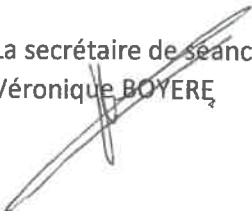
Il informe également que l'ouverture de la déchetterie de Saulnières se fera au cours du 1^{er} trimestre 2024.

Le Conseil Municipal propose qu'une consultation soit organisée auprès de la population pour trouver un nom à l'espace générationnel

**L'ordre du jour étant épuisé,
la séance est levée à 21 h 25**

Le 28/09/2023

La secrétaire de séance
Véronique BOYERÉ



Le Maire
Stéphane HUET

